

# MFR Bac Professionnel SAPAT

CULTIVONS LES RÉUSSITES

## Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires

### Prérequis

**Accès en seconde :** Après une classe de 3<sup>e</sup> ou un CAP ou un CAPA

**Accès en 1<sup>ère</sup> :**

- Après un CAP AEPE
- Après un CAPA SAPVER
- Après un CAP ATMFC
- Après une seconde générale, professionnelle ou technologique avec dérogation

**Accès en Terminale :** Après l'obtention d'un autre baccalauréat (dispense des enseignements généraux)

**Délai d'accès :** Rentrée scolaire après entretien de positionnement (selon statut)  
Entre 20 et 28 participants/classe

### Formation

**Statut :** Formation initiale ou apprentissage

**Durée :** 1900 heures de formation sur 3 ans et sur deux établissements  
Validation du BEPA SAPAT en fin de classe de 1<sup>ère</sup>

**Rythme :** 56 semaines en centre de formation et 58 semaines en entreprise sur les 3 années

**Seconde et 1<sup>ère</sup> :** MFR du MARAIS POITEVIN – 79270 SANSAIS

**Terminale :** MFR de BRIOUX SUR BOUTONNE – 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

### Objectifs

- Organise des services destinés à mettre en valeur les territoires ruraux
- Propose et met en place des prestations liées aux loisirs, aux activités culturelles et sportives
- Peut s'ouvrir au domaine du tourisme
- Identifier les besoins sur un territoire & Concevoir une offre de services adaptés à ces besoins
- Définir la prestation et les couts associés & Mettre en œuvre la prestation et assurer son évaluation

*Il travaille essentiellement comme intervenant ou cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne (associations d'aide à domicile en milieu rural, organismes publics ou entreprises privées). Il peut organiser une intervention chez une personne dépendant, en allouant les moyens humains et matériels nécessaires aux besoins de celle-ci. Mais il peut aussi intervenir directement auprès de cette personne en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne (toilette, préparation des repas...), en organisant des activités d'animation destinées à maintenir son autonomie, et en élaborant un projet individualisé garantissant son bien-être. Il peut également travailler dans des collectivités territoriales (pour organiser des activités culturelles, de valorisation patrimoniale ou des manifestations locales) ou dans des gîtes (pour le développement du tourisme rural). Enfin, il peut choisir de créer sa propre structure dans le domaine des services.*

**MFR CFA du Marais Poitevin**

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

## Les capacités professionnelles visées

### Raisonnement des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective :

- Questionner une situation de service dans son contexte territorial
- Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire

### Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire »

- Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne
- Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne

### Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes

- Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement

### Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien

- Adapter le cadre de vie de la personne
- Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien

### Animer un lieu de rencontres et d'échanges

- Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie local
- Conduire une activité auprès d'un groupe

### Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

- Questionner un projet de valorisation des ressources du territoire
- Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté

### S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

## Contenu de la formation

### Modules d'enseignement général (12 heures/semaine) :

Français – Mathématiques – Histoire Géographie – Sciences Physiques – Anglais – Education Sportive

### Modules d'enseignement professionnel (17 heures/semaine) :

Animation – Hygiène & Sécurité – Santé – Nutrition – Relations Humaines – Sciences humaines – Sciences Sociales – Soins aux personnes – Education Socioculturelle – Biologie – Ecologie –

### Accompagnement pédagogique (6 heures/semaine) :

Visite de structures dédiées aux services – Travaux Pratiques - Interventions et rencontres avec des professionnels - Accompagnement individualisé

### Modalités d'évaluation :

- Sous forme de contrôle continu en cours de formation et d'épreuves terminales, il est délivré si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- Le Bac Pro SAPAT est un diplôme (niveau 4) délivré par le Ministère de l'Agriculture
- La formation forme un tout et ne peut pas se diviser en blocs de compétence



## Méthodes mobilisées

- Visites de structures
- Vidéos - Salons professionnels
- Accompagnement individualisé
- Travaux Pratiques
- Mise en place de projets sur le territoire avec des structures partenaires
- Intervention de professionnels
- Sorties culturelles
- Mobilité internationale
- Participation à des concours professionnels

## Poursuite d'études

### Présentation à des concours :

Aide-Soignant(e), Auxiliaire de puériculture, Infirmier(e), Educateur Spécialisé...

### Ecoles spécialisées :

Auxiliaire de vie sociale – Mention Complémentaire d'aide à domicile...

### Enseignement supérieur :

BTSA Développement & Animation des Territoires Ruraux

BTS Economie Sociale & Familiale

Technicien d'Intervention Social

BPJEPS, DEAES...

## Débouchés Professionnels

### Services à la personnes & à la collectivité :

Moniteur-Educateur – Educateur Spécialisé – Assistant(e) aux personnes âgées, dépendantes, handicapées – Aide Maternelle en crèche – Assistante Maternelle...

### Santé :

Auxiliaire de puériculture – Aide-soignant – Infirmier Assistant(e) dentaire – Ambulancier(e) – Préparateur en pharmacie...

### Accueil & Animation :

Animateur auprès des enfants et adolescents – Accueil touristique – Animateur Sportif

### Contacts & Responsables de la formation :

David SAGOT – Alexandra PELLETANT – Julie SERVEAU

Référent Handicap  
Julie SERVEAU



Accessible aux personnes  
à mobilité réduite

## MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

# Règlement Financier Apprenti

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Fédération Territoriale des MFR du Poitou :

Coût	Statut	Classe de 2de Pour 16 semaines de cours		Classe de 1 <sup>ère</sup> Pour 19 semaines de cours		Classe de Terminale Pour 20 semaines de cours	
		Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire
Facturation pour une semaine		5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise privée		1 272 €	440 €	1 510.50 €	522.50 €	1 590 €	550 €
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise public		2 088 €	680 €	2 479.50 €	807.50 €	2 610 €	850 €
Option soigneur animalier				100 €			
Option hippologie		144 €		331 €		348 €	

Aide financière de l'organisme de compétence versée directement à la MFR **uniquement pour les apprentis en entreprises privées** à hauteur de 6 € / nuitée (nuit + petit déjeuner) et 3 € / repas (déjeuner et dîner)

La facturation s'actualise en cours d'année en fonction du temps de présence réel dans l'établissement.

## Indiquer ci-dessous votre choix :

- Interne 130.50 € la semaine (9 repas + 4 nuits) soit 13 € la nuitée
- Demi-pensionnaire 42.50 € la semaine (5 repas) soit 8.50 € le repas

## Paiement :

- L'adhésion de 50 €, payable lors de l'inscription est non remboursable en cas de désistement.
- Le règlement des sommes dues pour la pension, sera payé par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes et autorisation de prélèvements. Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois dès le début de formation. Un échéancier vous sera fourni à la rentrée en formation.

## Absences :

- Toute absence doit être signalée immédiatement et justifiée par un arrêt de travail. Toute semaine réalisée partiellement est due.
- En cas d'absence prolongée et justifiée par un certificat médical (à partir de 15 jours consécutifs) seul un forfait alimentation et internat sera remboursé à la famille.

## Autres frais :

Les frais relatifs aux temps en entreprise (transports, repas, hébergements) sont à la charge de la famille.

Toute dégradation occasionnée par l'apprenti(e) sera constatée et fera l'objet d'une facturation spéciale au prix coûtant (valeur de remplacement).

Les signataires du présent contrat, majeur ou non, sont redevables de toute la pension et s'engagent à régler la pension pour l'intégralité des périodes dans notre établissement.

En cas de non règlement (total ou partiel), le Tribunal de Grande Instance de NIORT, sera saisi. Tous les frais occasionnés pour retard de paiement seront à la charge du signataire (au taux fixé à une fois et demie le taux mensuel de l'intérêt légal), ainsi que les frais de procédures et d'avocats.



ERASMUS+MFR,  
L'ADDITION GAGNANTE  
POUR TES ÉTUDES!



# Règlement Financier Scolaire

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Maison Familiale du Marais Poitevin :

	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> E.A.	2 <sup>nde</sup> Pro PA / SAPAT	1 <sup>ère</sup> Bac Pro CGEA / SAPAT	Term Bac Pro CGEA
Scolarité Alimentation Internat	1 740 Euros	1 865 Euros	1 971 Euros	2 216 Euros
Frais annexes : Forfait fournitures pédagogiques Assurances	82 Euros	108 Euros	113 Euros	129 Euros
Voyage	200 Euros	200 Euros	200 Euros	/
<b>PENSION A L'ANNÉE</b>	<b>2 022 Euros</b>	<b>2 173 Euros</b>	<b>2 284 Euros</b>	<b>2 345 Euros</b>
<b>TOTAL Demi-Pension</b>			<b>1 316 Euros</b>	<b>1 270 Euros</b>
Adhésion	50 Euros	50 Euros	50 Euros	50 Euros
<b>Option soigneur animalier à l'année</b>			100 Euros	
<b>Option hippologie à l'année</b>		144 Euros	331 Euros	348 Euros

10% de remise est accordée pour le deuxième enfant inscrit (**hors voyage et frais d'adhésion**).

Aides possibles : Bourses nationales - Fonds Social, Achat d'équipement (Bac Pro) sous réserve de la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Demi-Pension accessible pour les élèves majeurs de 1<sup>ère</sup> Bac Pro le jour de la rentrée scolaire et **Term.** Bac Pro. Attention le montant des bourses sera calculé sur la base d'une demi-pension.

Ces tarifs comprennent également les diverses cotisations départementales, régionales et nationales, les assurances accidents (MSA), RC et stages (CRAMA), et l'adhésion à l'association (non remboursable en cas de désistement).

Le forfait fournitures pédagogiques comprend les photocopies, cours distribués et transports pédagogiques.

La participation au voyage est obligatoire, un réajustement du coût sera opéré en cours d'année scolaire en fonction des frais réels.

## ▪ PAIEMENT

➔ L'adhésion de **50 €**, non remboursable en cas de désistement ou d'exclusion, est payable le jour de la signature du dossier d'inscription.

➔ Le règlement des sommes dues pour la pension scolarité, l'alimentation et frais annexes sera payé en 10 mensualités soit :

- ✓ 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : 202,20 €/mois
- ✓ 1<sup>ère</sup> Bac Pro : 228,40 €/mois
- ✓ Term Bac Pro : 234,50 €/mois
- ✓ 2<sup>nde</sup> Bac Pro : 217,30 €/mois
- ✓ Demi P : 131,60 €/mois
- ✓ Demi P : 127 €/mois

➤ 1 mensualité à payer par chèque ou en espèces le jour de l'inscription (encaissé le jour de la rentrée).

➤ 9 mensualités par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes d'autorisations de prélèvements. Les prélèvements seront effectués d'octobre à juin (le 10 de chaque mois).

➔ L'attribution des bourses. C'est le parent qui fait la demande de bourse qui sera bénéficiaire de la totalité de la somme allouée. Pour les familles boursières, dès la notification de bourse reçue (*novembre*), un réajustement des mensualités sera effectué à compter du mois de décembre.

▪ **ABSENCES** Toute absence doit être signalée à la MFR le lundi avant 10 heures, un justificatif sera exigé.

## ▪ DEMISSION / EXCLUSION

En cas de démission en cours d'année, la scolarité est due dans sa totalité et la pension est redevable pour tout mois commencé (la lettre de démission déclenche la fin des prélèvements) :

- Période 1 : Jour de la rentrée au 31/12/2024
- Période 2 : Du 01/01/2025 au 31/03/2025
- Période 3 : Du 01/04/2025 au 30/06/2025

En cas d'exclusion temporaire toute semaine commencée est due, pour une exclusion définitive la facturation sera réajustée au prorata du temps de présence au sein de la MFR.

## MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com